

LE RÔLE DU PHARMACIEN DANS LE CADRE DES PATHOLOGIES TSA - TND - REPÉRAGE ET SUIVI

DURÉE :
10H

Document mis à jour en janvier 2024

DPC | E-LEARNING

PROGRAMME INTÉGRÉ

6H ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

4H FORMATION CONTINUE

0€
RESTE À CHARGE

INDEMNISATION
374€

PRIX : 539€ 100% FINANCÉ

**NUMÉRO D'ACTION :
96592325084**

INTERVENANTS

DR EDWIN LEMOINE,
DR ROUVIER EMMANUELLE,
DOCTEURS EN PHARMACIE
FANNY DARKARIAN,
INFIRMIÈRE

**PUBLIC CIBLÉ
PHARMACIENS**

> RÉSUMÉ DE LA FORMATION

L'accompagnement du TSA (Troubles du Spectre Autistique) et TND (Troubles Neuro Dégénératif) chez l'adulte et l'enfant constituent une priorité de santé publique pluridisciplinaire.

Cette formation apporte les connaissances sur le repérage et l'accompagnement adapté à chaque patient (enfant ou adulte), notamment le rôle du pharmacien dans la protection de ces patients, aussi bien d'un point de vue pharmacologique que dans la prise en charge globale des patients.

Il y sera abordé des cas cliniques, tels que des analyses d'ordonnances, qui pourront permettre d'adapter au mieux les pratiques des professionnels.

Cette formation s'inscrit dans le cadre d'un **programme intégré** en s'articulant sur un parcours de **formation continue** ainsi que sur l'**évaluation de vos pratiques professionnelles**.

La méthode utilisée pour l'évaluation des pratiques professionnelles est celle de l'**audit clinique**.

> OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Prendre connaissance de la clinique des TSA / TND et savoir les repérer.

Connaître le rôle du pharmacien dans la prise en charge globale des patients (parents de l'enfant, enfant et adulte).

Maîtriser la prise en charge des TSA d'un point de vue thérapeutique et pharmacologique.

> DÉROULÉ DU PARCOURS DE FORMATION

MODULE 01 PRENDRE CONNAISSANCE DES RECOMMANDATIONS ET INTRODUCTION

Prendre connaissance des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) :

- Trouble du spectre de l'autisme : signes d'alerte, repérage, diagnostic et évaluation chez l'enfant et l'adolescent, février 2018.
- Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte, décembre 2017.

MODULE 02 NON PAS UN MAIS DES AUTISMES, CONNAÎTRE LA CLINIQUE DES TSA/TND POUR SAVOIR REPÉRER

Présentation des TND.

Connaître la clinique des TSA/TND.

Maîtriser le repérage des TSA/TND de l'adulte et de l'enfant.

Syndrome Asperger.

Autisme de Kanner.

Syndrome de Rett.

Autisme infantile.

Trouble désintégratif de l'enfance.

Prendre connaissance des dernières données de la science diffusée via : les 5 centres d'excellence relatifs aux troubles du neuro-développement, le réseau des centres ressource autisme et les CRTLA (Centres Régionaux des Troubles du Langage et des Acquisitions).

MODULE 03 PRÉJUGÉS SUR LA MALADIE ET RÔLE DU PHARMACIEN DANS LA PRISE EN CHARGE GLOBALE DES PARENTS DE L'ENFANT

Préjugés sur la maladie et impact sur la qualité de vie des parents.

Rôle du pharmacien dans la prise en charge globale des parents et accompagnants.

Savoir repérer et gérer les troubles du comportement associés et/ou modification de ces troubles.

Conseils associés aux troubles du sommeil.

Conseils associés aux maux d'estomac et reflux gastro œsophagiens.

Conseils associés à la gestion du stress et de l'anxiété.

MODULE 04 STRATÉGIE THÉRAPEUTIQUE ET PRISE EN CHARGE DES TSA

L'épilepsie :

- Qu'est-ce que l'épilepsie ?
- Les traitements anti-épileptiques

Déficit des interactions sociales, intellectuelles, routine et répétition.

MODULE 04
- SUITE

STRATÉGIE THÉRAPEUTIQUE ET PRISE EN CHARGE DES TSA

Hyperactivité et hypersensibilité :

- Quels individus peut-on qualifier d'hypersensibles ou hyperactifs ?
- Les traitements médicamenteux utilisés.

Troubles du sommeil :

- Les traitements prescrits en cas de trouble du sommeil.
- Rappels de prescription et ordonnance sécurisée pour certains somnifères.

Trouble de l'attention et médicaments associés.

Troubles de l'alimentation et éducation nutritionnelle.

Prescription d'antidépresseurs dans la prise en charge des TSA.

Éviter les interactions médicamenteuses.

Contrôler les prescriptions (traitements des troubles du sommeil, des troubles du comportement, des médicaments psychotropes, ...).

Assurer la pharma-covigilance.

PRÉREQUIS

Être : Pharmacien adjoint d'officine ou Pharmacien hospitalier ou Pharmacien titulaire d'officine.

En amont de l'inscription, les prérequis seront vérifiés par e-mail et/ou par téléphone.

ACCESSIBILITÉ

PARTIE E-LEARNING : la formation sera accessible dès réception d'un mail envoyé par nos soins contenant l'accès à la plateforme en ligne.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font depuis le site www.mondcp.fr

Pour les formations en e-learning, les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille effective de démarrage de la session, sous réserve du nombre de places disponibles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Pour la formation en e-learning, une plateforme digitale sécurisée accessible 24/7.

Fiches de cours téléchargeables à partir de la plateforme e-learning.

Méthodes pédagogiques expositive et active.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Utilisation de nombreux exercices auto-corrigés et des cas pratiques avec correction.

Contact avec le formateur via un chat, tout au long du parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Evaluations formatives tout au long de la formation.

Evaluation sommative en fin de formation : quizz et auto-évaluation (sur la base d'un questionnaire initial et d'un questionnaire final permettant d'identifier les acquis).

Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de réalisation en fin de formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les candidats dont la situation le nécessite, la responsable pédagogique est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation à travers un projet personnalisé de formation.

CONTACT RÉFÉRENT HANDICAP -

04 91 26 27 09

contact@freeforma.fr

FREEFORMA

Organisme de formation pour les professionnels de santé.

Agrément DPC : 9659

04 91 22 51 47

contact@freeforma.fr

Bureau administratif : 375 rue Paradis,
13008 Marseille

SIREN : 849469325

Numéro d'enregistrement DREETS : 93131785413

Ce numéro ne vaut pas agrément.